

Bibliothèque de Candiac Modalités du service de prêt entre bibliothèques (PEB)

Inscription au service de PEB

- Pour bénéficier du service de PEB, vous devez vous y inscrire.
- Vous pouvez vous préinscrire en ligne via le Catalogue des bibliothèques du Québec. Vous avez besoin de votre carte du citoyen.
- Comment se préinscrire : **vous saisissez les chiffres de votre carte du citoyen qui sera votre numéro d'identification**, vous inscrivez votre mot de passe, vous inscrivez vos prénom, nom et courriel tel que demandé et sélectionner Candiac comme bibliothèque d'appartenance puis cliquer sur le bouton « Soumettre ». Vous recevrez une confirmation de votre inscription par courriel et pourrez dès lors procéder à vos demandes en ligne.
- Vous pouvez également vous inscrire en vous présentant à la bibliothèque.



Remplir le formulaire ci-dessous et cliquer sur Soumettre pour vous inscrire. Vous pourrez alors repérer un document et en faire la demande.

Inscription

A screenshot of a web registration form. The form has several input fields: 'Numéro d'identification' with a placeholder 'Inscrire votre numéro de carte du citoyen', 'Mot de passe', 'Confirmer mot de passe', 'Prénom', 'Nom', and 'Courriel'. Below these is a dropdown menu for 'Bibliothèque d'appartenance' with 'Candiac' selected and circled in red. At the bottom is a green 'Soumettre' button.

Maximum de demandes à la fois

- 2 demandes d'emprunt
- Documents exclus : documents multimédia, documents en consultation sur place, nouveautés (livres parus au cours des 6 derniers mois), périodiques, bandes dessinées.

Bibliothèque de Candiac

Modalités du service de prêt entre bibliothèques (PEB)

Conditions d'emprunt

- Les conditions d'emprunt (durée du prêt, frais, possibilité de renouvellement, etc.) sont déterminées par les bibliothèques prêteuses.

Tarifification

- De manière générale, le service est gratuit. Toutefois, si la bibliothèque prêteuse exige des frais, vous devez les assumer.
- Dans le formulaire de demande de PEB, vous spécifiez le montant maximal que vous consentez à payer si la bibliothèque prêteuse exige des frais.
- Si les frais exigés dépassent le montant que vous avez indiqué, nous vous informons avant de procéder à la demande d'emprunt.
- Vous payez les frais avant la demande de prêt du document.

Annulation d'une demande

- Si vous devez annuler une demande, vous communiquez avec le service de PEB, soit par téléphone au 450 635-0056 ou par courriel à peb.biblio@ville.candiac.qc.ca et vous spécifiez le numéro de votre demande de PEB.

Réception d'une demande

- Lorsque nous recevons le document, nous communiquons avec vous par téléphone.
- Vous vous présentez au comptoir de prêt de la bibliothèque, **avec votre carte du citoyen** pour récupérer le document.

Retour du document

- Vous devez retourner les documents au comptoir de prêt.
- En cas de retard, vous payez les amendes prévues selon la grille de tarification de la Bibliothèque de Candiac.

Renouvellement du prêt

- Pour obtenir un renouvellement du prêt, vous communiquez avec le service de PEB, soit par téléphone au 450 635-0056 ou par courriel à peb.biblio@ville.candiac.qc.ca et ce, **5 jours avant la date de retour prévue.**

Document perdu ou endommagé

- Si vous perdez ou endommagez un document emprunté par PEB, vous devez assumer les frais exigés par la bibliothèque prêteuse. La Bibliothèque de Candiac vous expédiera une facture à cet effet.